

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 4 novembre 2025

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre

à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

29 octobre 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – PORS Olivier – FLOCHLAY Loïc — LAPART Nathalie – LE BRAS Mickaël – LE BERRE Aurélien – GOURRET Didier– JUHEL Jean-Etienne – Gwénaëlle JAOUEN – PIGEYRE Carole – ROLLAND Iwan

Étaient absents : MONOT Joël (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – Adeline CARETTE – JOYEUX David.

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

2025-11-06 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE

L'Académie de Rennes s'engage au côté des collectivités pour faciliter la mise en œuvre d'espaces numériques de travail (ENT) en premier degré :

- La signature de conventions cadre de partenariat pour un import automatique des classes et le déploiement de médiacentres dans tous les ENT pour un accès sécurisé aux ressources pédagogiques numériques (par le Gestionnaire d'accès aux ressources numériques) ;
- L'interfaçage des ENT avec Educonnect pour une authentification renforcée.

L'accrochage au Gestionnaire d'accès aux ressources numériques (GAR) sera effectif pour les écoles dont les communes auront signé la convention de partenariat. Le GAR n'entraîne aucun surcoût pour la collectivité mais ouvre de nombreuses opportunités aux écoles pour les apprentissages des élèves en offrant un accès unique, sécurisé et sans ré-authentification des élèves via l'ENT aux différentes ressources pédagogiques numériques utilisées dans l'école. Il agit tel un filtre sécurisant en contrôlant les données à caractère personnel qui sont échangées entre les écoles et les fournisseurs de ressources. Le Ministère est responsable de traitement constitué pour toutes les ressources numériques auxquelles accèdent les élèves via le GAR.

L'école primaire publique Léon Goragner, bénéficie de l'ENT « Beneylu ».

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention de partenariat présentée en annexe 6 et d'autoriser M. le Maire à signer le document.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter l'ensemble des propositions.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT



Le Maire
Olivier PORS

